



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 580-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR : MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES 38F ET CRÉATION DE LA ZONE 38-2V

Avis de motion est par la présente donné par Caroline Gagnon, conseillère, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage #364 2004 et ses amendements en vigueur : Modification des limites de la zone 38F et création de la zone 38-2V

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 4 mars 2025


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier